

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10;

Vu la délibération n° CCSDCC20036 du 15/07/2020 relative à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20037 du 15/07/2020 fixant à 15 le nombre de vice-présidents qui siègeront d'office au sein du bureau communautaire, et fixant à 15 le nombre de membres complémentaires du bureau communautaire (mandature 2020-2026);

Vu les délibérations n° CCSDCC20038 à CCSDCC20052 incluse relatives à l'élection des 15 Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20054 du 15/07/2020 relative à l'élection des 15 membres complémentaires du bureau communautaire (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20060 du 27/07/2020 portant délégations au bureau ;

Vu la convocation au Bureau en date du 13/07/2021;

Le jour susdit, les membres du bureau se sont réunis au sein de la Salle Saint-Exupéry à DELME, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Vu que la moitié des membres délégués est présente, le bureau a qualité pour délibérer de façon valide.

Etaient présents et avaient donné procuration :

Président	Vice- présidents	Autres membres du bureau	Membre ayant donné procuration
Jérôme END	Armelle BARBIER	Sylvie BOUSCHBACHER	David BARTHELEMY (Procuration à Hervé SEVE)
	Thierry CHATEAUX	Sylvain CIMINERA	Gilbert VOINOT (Procuration à Thierry CHATEAUX)
	Christophe ESSELIN	Laurent CLAUDEL	
	François FLORENTIN	Bernard DOYEN	BOOKS (SON OSCIOLARIOSODA). TO LAMBOUR CONTROL
	Michel HAMANT	Rémy HAMANT	
	Annette JOST	Jérôme LANG	
	Nicolas KARMANN	Gaëlle QUENETTE	
	Bernard LOUIS	Carole REMILLON	
	Gérard MEYER	René VERHEE	
	Hervé SEVE		
	Thierry SUPERNAT		

1	11	9	2
		Pré	sents : 21 – Votants : 23

Etaient également présents :

- Mme Céline PATTAR, Directrice Générale des Services par intérim ;
- Mme Audrey MOLINERIS, Secrétaire du Président et des Assemblées.

Etaient excusés:

- Monsieur Laurent FRICHE
- Madame Christelle PILLEUX
- Monsieur Gaëtan BENIMEDDOURENE
- Monsieur Didier CONTE
- Monsieur Antoine ERNST
- Madame Yolande HOUPERT
- Monsieur Michel RAMBOUR
- Monsieur Jean-Marie SIMERMAN

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h05 et remercie les élus pour leur présence en séance du bureau de ce soir.

Il nomme Madame Gaëlle QUENETTE, Maire de PUZIEUX, secrétaire de séance.

Les membres de l'Assemblée approuvent à l'unanimité.

Procès-verbal:

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le PV n° 02 du bureau du 26 mars 2025 qui a été mis en ligne dans l'extranet « élus ».

Après délibération, l'assemblée APPROUVE le PV n°02 du bureau du 26 mars 2025.

Nombre de votants	22
Majorité absolue	12
Pour	22
Contre	0

POINT N° CCSBUR25030 PETITE-ENFANCE ET VIE FAMILIALE

Objet : Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) – Adhésion à l'Association « LAPE LORRAINE » - Année 2025

VU la délibération n°CCSDCC21050 du 30 juin 2021, par laquelle le Conseil Communautaire approuvait la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021-2025, dont le plan d'actions, rubrique « Parentalité » fiche 2.1 prévoyait la création d'un LAEP par la CCS ;

VU la délibération n°CCSBUR24036 du 26 juin 2024, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait l'adhésion à l'Association « LAPE Lorraine » au titre de l'année 2024, pour un montant de 55,00 € ;

Monsieur le Président précise à l'Assemblée que :

L'adhésion à l'Association « Lieux d'Accueil Parents Enfants de Lorraine » (LAPE Lorraine) permet de recevoir une invitation aux journées de travail destinées aux accueillants en Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) qui s'organisent en Lorraine et d'y être invitées gratuitement. Cette adhésion constitue un soutien important au travail de ce réseau. Le réseau participe également à l'éclaircissement de la fonction d'accueillant par un partage des pratiques professionnelles en sus des formations.

L'adhésion est fixée à 55,00€ pour l'année 2025 et implique le respect de la Charte de l'Accueillant, document définissant les compétences et devoirs de l'accueillant.

Considérant l'avis de la Commission « Affaires Sociales et Familiales » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- > RENOUVELER l'adhésion à l'Association « LAPE Lorraine » au titre de l'année 2025, pour un montant de 55,00€;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- > RENOUVELE l'adhésion à l'Association « LAPE Lorraine » au titre de l'année 2025, pour un montant de 55,00€;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	22
Ayant pris part au vote	22
Abstention	0
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Pour	22
Contre	0

POINT N° CCSBUR25031 PETITE-ENFANCE ET VIE FAMILIALE

<u>Objet</u>: Maison des 1000 premiers jours itinérante – Convention de partenariat avec le Département de la Moselle garant des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Moselle

VU la délibération n°CCSBUR23057 du 26/06/2023, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait la demande de subvention au titre du Fonds d'Innovation Petite-Enfance, comprenant l'action d'accompagnement des 1000 premiers jours par le biais de la mise en place d'une Maison des 1000 premiers jours ;

Considérant que la mise en œuvre d'une Maison des 1000 premiers jours se caractérise par la mise en place de groupes de futurs parents et parents de bébé du même âge pendant 1h30 toutes les 2 semaines, durant 1 an ;

Considérant que grâce à la labellisation « Maison des 1000 premiers jours », la collectivité peut bénéficier d'un accompagnement de 3 ans de l'Association Ensemble pour la Petite-Enfance ;

VU la délibération n°CCSBUR25011 du 26/03/2025 ? par laquelle le Bureau Communautaire approuvait la convention cadre de mise à disposition de locaux au sein du territoire du Saulnois pour les services petite-enfance itinérants ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'afin de répondre aux attentes et questions des parents, la Communauté de Communes du Saulnois a ouvert le 1^{er} mars 2025 une Maison des 1000 premiers jours.

Ce lieu d'accueil est itinérant. Les rencontres sont organisées dans différents locaux du Saulnois mis à disposition par les communes. Elles ont pour objectif d'informer, d'échanger avec les futurs parents et parents, de créer du lien, de partager les expériences et de rompre l'isolement.

L'entrée est libre et gratuite. Certains ateliers sont ouverts sur inscription.

Son fonctionnement s'appuie sur le concept porté par la politique nationale des 1000 premiers jours sur laquelle se fonde également l'action du service départemental de Protection Maternelle et Infantile accordant une attention particulière au développement de l'enfant du quatrième mois de grossesse jusqu'aux 3 ans révolus de l'enfant.

Dans le cadre du déploiement de cette nouvelle action, il y a lieu de conclure une convention de partenariat avec le Département de la Moselle afin de :

- définir les obligations réciproques de chacune des parties dans le cadre de la mise à disposition du service départemental de la Santé Publique et de la Promotion de la Santé Maternelle et Infantile des locaux au sein de différentes communes du Saulnois;
- définir et encadrer les modalités d'intervention du Service Départemental de la Santé Publique et de la Promotion de la Santé Maternelle et Infantile (SDSPPSMI) ainsi que l'articulation entre ses professionnels et ceux de la Maison des 1000 premiers jours.

Concrètement, le partenariat précité s'illustre de la manière suivante : lors des ateliers déployés en itinérance sur le territoire, la PMI met à disposition une puéricultrice du secteur du Saulnois à raison de deux demi-journées par mois (selon ses disponibilités). Le calendrier des actions partagées est coconstruit entre les partenaires et celles-ci portent sur les thématiques des 1000 premiers jours (préparation à la naissance, le portage, la motricité libre, le massage des bébés, l'alimentation ou toute autre thématique en lien avec le soutien à la parentalité). Cette mise à disposition est gracieuse.

La convention est conclue pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2025, renouvelable tacitement une fois pour une durée d'un an et pourra faire l'objet d'un avenant de prolongation.

Compte-tenu de ce qui précède,

Considérant l'avis de la Commission « Affaires Sociales et Familiales » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer la convention de partenariat avec le Département de la Moselle, relative à la Maison des 1000 premiers jours, conformément à l'annexe jointe.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer la convention de partenariat avec le Département de la Moselle, relative à la Maison des 1000 premiers jours, conformément à l'annexe jointe ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	22
Ayant pris part au vote	22
Abstention	0
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Pour	22
Contre	0

POINT N° CCSBUR25032 ACTIONS DE PREVENTION

Objet : Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescences et des Adultes (CMSEA) – Attribution de subvention – Année 2025

VU la délibération n°CCSBUR21024 en date du 26/05/2021 par laquelle, le Bureau Communautaire approuvait l'attribution de la subvention de fonctionnement au CMSEA à hauteur de 1.000,00€ au titre de l'année 2021 ;

VU la délibération n°CCSBUR22023 en date du 18/05/2022 par laquelle, le Bureau Communautaire approuvait l'attribution de la subvention de fonctionnement au CMSEA à hauteur de 1.000,00€ au titre de l'année 2022 ;

VU la délibération n°CCSBUR23044 en date du 24/05/2023 par laquelle, le Bureau Communautaire approuvait l'attribution de la subvention de fonctionnement au CMSEA à hauteur de 1.000,00€ au titre de l'année 2023 ;

VU la délibération n°CCSBUR24019 en date du 29/05/2024 par laquelle, le Bureau Communautaire approuvait l'attribution de la subvention de fonctionnement au CMSEA à hauteur de 1.000,00€ au titre de l'année 2024 ;

Monsieur le Président rappelle que :

Le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA) a pour mission principale de sauvegarder et promouvoir les possibilités d'accès à l'autonomie, à la dignité, et à la solidarité des personnes en difficulté.

Le service d'Accompagnement et de Prévention des Violences Conjugales (APVC) du dispositif Espoir du CMSEA développe des actions diverses et complémentaires :

• Actions en faveur des femmes victimes de violences conjugales et familiales sur le bassin houiller, Moselle-Est, Centre et

• Objectifs : aide aux victimes de violences intrafamiliales et faites aux femmes : une réponse sociale et territoriale d'accompagnement et de prévention à la fois individuelle et collective.

Elles se déclinent selon 4 principaux axes :

- Lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation : soutien aux victimes et aux aidants ;
- Soutien psychologique et prise en charge des psycho-traumatismes ;
- Approche dite transversale et coopérative (mise en réseau des partenaires et renforcement des compétences des acteurs de terrain);
- Animations collectives en direction du grand public.

Sur le territoire du Saulnois, le dispositif Espoir du CMSEA, à travers son service APVC, contribue notamment à :

- Animer la mise en réseau des acteurs locaux ;
- Sensibiliser à la problématique des violences conjugales ;
- Participer au comité de coordination de la prévention de la CCS (projet sur le territoire...).

Par mail en date du 31 mars 2025, le CMSEA sollicitait la CCS pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 1.000,00 € au titre de l'année 2025, avec la transmission d'un bilan qualitatif et financier 2024, joint en annexe.

Considérant l'avis de la Commission « Affaires Sociales et Familiales » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- VALIDER l'attribution d'une subvention de fonctionnement au CMSEA, à hauteur de 1.000,00 €, au titre de l'année 2025 ;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- > VALIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement au CMSEA, à hauteur de 1.000,00 €, au titre de l'année 2025 ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	22
Ayant pris part au vote	22
Abstention	0
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Pour	22
Contre	0

POINT N° CCSBUR25033

PROMOTION, AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES

Objet : Demande de subvention exceptionnelle de l'Association « Le Cyclos Randonneurs de Dieuze » pour l'organisation de la 40^{ème} édition de la Randonnée « Moselle Verte et Ligne Bleue » du 1^{er} mai 2025 à Dieuze

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Association « Les Cyclos Randonneurs de Dieuze » dans le cadre de l'organisation de la 40^{ème} édition de la randonnée « Moselle Verte et Ligne Bleue », qui s'est déroulée le 1er mai 2025 à Dieuze ;

Considérant l'intérêt local et touristique de cette manifestation annuelle, qui contribue à la mise en valeur du territoire du Saulnois en accueillant près de 1 000 participants autour de circuits pédestres et VTT;

Considérant que cette manifestation participe à l'attractivité du Saulnois en valorisant ses paysages naturels et ses itinéraires cyclables, tout en encourageant la pratique du sport et du tourisme durable ;

Considérant qu'à l'occasion de cette édition anniversaire, chaque participant s'est vu remettre un cadeau personnalisé par l'Association, renforçant ainsi la visibilité de l'événement et son ancrage local ;

Considérant le plan de financement prévisionnel de cet évènement, comme suit :

Dépenses	
Achat de mugs personnalisés avec le logo des « Cyclos Randonneurs de Dieuze »	2.174,40 €
TOTAL	2.174,40 €

Recettes	
Communauté de Communes du Saulnois	543,60 €
Autofinancement	1.630,80 €
TOTAL	2.174,40 €

Dépenses éligibles	2.174,40 €
Subvention possible	543,60 €

Les dépenses éligibles apparaissent en "gris" dans le tableau

Considérant l'avis des membres de la Commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », consultés par courriel ;

Considérant la signature du Contrat d'Engagement Républicain par l'Association « Les Cyclos Randonneurs de Dieuze » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

➤ APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 543,60 € à l'Association « Les Cyclos Randonneurs de Dieuze » au titre d'une subvention exceptionnelle - Années 2022 – 2026, dans le cadre de

l'organisation de la 40^{ème} édition de la randonnée « Moselle Verte et Ligne Bleue », suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;

> L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 543,60 € à l'Association « Les Cyclos Randonneurs de Dieuze » au titre d'une subvention exceptionnelle Années 2022 2026, dans le cadre de l'organisation de la 40^{ème} édition de la randonnée « Moselle Verte et Ligne Bleue », suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	22
Ayant pris part au vote	22
Abstention	0
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Pour	22
Contre	0

POINT N° CCSBUR25034 ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Objet : Règlement de soutien aux évènementiels du Saulnois – Années 2022-2026 – Demande de subvention de l'Association « En passant par la Hayotte » pour l'organisation d'un concert de Lisa DANN à Xanrey

Considérant la demande de subvention de la part de l'Association « En passant par la Hayotte » au titre du programme de soutien aux évènementiels 2022-2026, pour l'organisation du concert de Lisa DANN, en date du 20 septembre 2025 :

Intitulé : Concert de Lisa DANN

Organisateur : Association « En Passant par la Hayotte »

Date et lieu : le 20 septembre 2025 à Xanrey

L'Association « En passant par la Hayotte » souhaite organiser un concert de Lisa Dann. Lisa Dann est une artiste appréciée sur les réseaux sociaux, ce qui garantit une forte affluence. C'est une excellente opportunité pour les fans de découvrir en live le talent de cette artiste montante. Avec sa musique pop électro et sa voix unique, Lisa Dann attire un public varié, captivé par ses performances énergiques et son univers musical innovant.

Considérant le plan de financement prévisionnel de cet évènement, comme suit :

Dépenses	
Rémunération intermédiaire – cachet de Lisa DANN	2.000,00 €
Ingénieur son	250,00 €
Taxes - SACEM	348,78 €
TOTAL	2.598,78 €

Recettes	
Communauté de Communes du Saulnois	649,70 €
Autofinancement	1.949,08 €
TOTAL	2.598,78 €

Dépenses éligibles	and the second s	2.598,78 €
Subvention possible	Name of the State	649,70 €

Les dépenses éligibles apparaissent en "gris" dans le tableau

Considérant l'avis des membres de la Commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », consultés par courriel ;

Considérant la signature du Contrat d'Engagement Républicain par l'Association « En passant par la Hayotte » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- ➤ APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 649,70 € à l'Association « En passant par la Hayotte » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de l'organisation du concert de Lisa DANN, le 20 septembre 2025 à Xanrey, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 649,70 € à l'Association « En passant par la Hayotte » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de l'organisation du concert de Lisa DANN, le 20 septembre 2025 à Xanrey, suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Madame Carole REMILLON, Maire de XANREY? se déporte de la délibération et ne prend pas part au vote.

Résultat du scrutin :

23
22
0
22
12
22
0

POINT N° CCSBUR25035 ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Objet : Règlement de soutien aux évènementiels du Saulnois – Années 2022-2026 – Demande de subvention de l'Association « Amicale des Sports et Loisirs Castelsalinois » pour l'organisation de la 3ème édition du festival RandoRipaille »

Considérant la demande de subvention de la part de l'Association « Amicale des Sports et Loisirs Castelsalinois » au titre du programme de soutien aux évènementiels 2022-2026, dans le cadre de l'organisation de la 3ème édition du festival « RandoRipaille », en date du 17 août 2025 :

Intitulé : 3ème édition du festival « RandoRipaille »

Organisateur : Amicale des Sports et des Loisirs Castelsalinois

Date et lieu : le 17 août 2025 à Château-Salins

L'Amicale des Sports et des Loisirs CastelSalinois organise la 3ème édition du festival « RandoRipaille ». Ce festival propose des randonnées à travers le territoire du Saulnois, avec une large variété de parcours allant de 2 km à 20 km. Les organisateurs mettent également en place des navettes pour permettre d'accéder aux différents sites d'intérêt du secteur, tels que le Château de Mesny, le Musée de Vic-sur-Seille, l'Espace Mémoriel de Morhange, et le chêne du Roi. Au départ des randonnées, les participants pourront découvrir un marché de producteurs et artisans locaux. De nombreuses animations familiales seront proposées, telles que des spectacles, des ateliers de cirque, ainsi que des moments de «Ripaille» et de gastronomie, avec un menu de dégustation et des options de restauration rapide à base de produits locaux.

Considérant le plan de financement prévisionnel de cet évènement, comme suit :

Dépenses		
Achat de matières et de fournitures	14.950,00 €	
Entretien et réparation (Balisage et travaux sur chemins)	2.720,00 €	
Rémunération des artistes et animations	11.680,00 €	
Publicité	3.250,00 €	
Taxes (SACEM)	1.150,00 €	
TOTAL	33.750,00 €	

Recettes	
Communauté de Communes du Saulnois	1.500,00 €
Autres subventions	
Région Grand Est	3.000,00 €
Département de la Moselle	6.000,00 €
Communes	4.000,00 €
Vente de marchandises	16.250,00 €
Autofinancement	3.000,00 €
TOTAL	33.750,00 €
	18.800,00 €

Dépenses éligibles	18.800,00 €
Subvention possible	1.500,00 €

Considérant l'avis des membres de la Commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », consultés par courriel ;

Considérant la signature du Contrat d'Engagement Républicain par l'Association « Amicale des Sports et des Loisirs Castelsalinois» ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- ➤ APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 1 500,00 € à l'Association « Amicale des Sports et des Loisirs Castelsalinois » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de l'organisation du 3ème festival « RandoRipaille », suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 1 500,00 € à l'Association « Amicale des Sports et des Loisirs Castelsalinois » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de l'organisation du 3ème festival « RandoRipaille », suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	23
Ayant pris part au vote	23
Abstention	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Pour	23
Contre	0

POINT N° CCSBUR25036 ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Objet : Règlement de soutien aux évènementiels du Saulnois – Années 2022-2026 – Demande de subvention de l'Association « Foyer Rural de Fresnes-en-Saulnois » pour l'organisation du festival de court-métrage « Des expressions de jeunes, sélectionnées par des jeunes »

Considérant la demande de subvention de la part de l'Association « Foyer Rural de Fresnes en Saulnois » au titre du programme de soutien aux évènementiels, dans le cadre de l'organisation du festival de court-métrage « Des expressions de jeunes, sélectionnées par des jeunes », en date du 05 avril 2025 :

Intitulé : Festival de court-métrage « Des expressions de jeunes, sélectionnées par des jeunes »

Organisateur : Foyer Rural de Fresnes-en-Saulnois

Date et lieu : le 05 avril 2025 à Fresnes-en-Saulnois

Une séance de courts métrages pensée et animée par des jeunes pour leur donner la parole et les rendre acteurs de la culture. En choisissant eux-mêmes les films et en échangeant après la projection, ils partagent ce qu'ils vivent et ce qu'ils ressentent. Cet événement permet de favoriser l'accès à la culture en milieu rural et de créer un moment d'échange autour de leurs envies et de leur place dans la société.

Considérant le plan de financement prévisionnel de cet évènement, comme suit :

Dépenses	
Achat de matières et de fournitures (petit matériel)	100,00 €
Rémunération intermédiaire – séance de film FDFR 57	309,00 €
TOTAL	409,00 €

Recettes	
Communauté de Communes du Saulnois	102,25 €
Vente de marchandises	306,75 €
TOTAL	409,00 €

Dépenses éligibles	409,00 €
Subvention possible	102,25 €

Les dépenses éligibles apparaissent en "gris" dans le tableau

Considérant l'avis des membres de la Commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », consultés par courriel ;

Considérant la signature du Contrat d'Engagement Républicain par l'Association « Foyer Rural de Fresnes-en-Saulnois » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- ➤ APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 102,25 € à l'Association « Foyer Rural de Fresnes-en-Saulnois » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de l'organisation du festival de court-métrage « Des expressions de jeunes, sélectionnées par des jeunes », suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- PROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 102,25 € à l'Association « Foyer Rural de Fresnes-en-Saulnois » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de l'organisation du festival de court-métrage « Des expressions de jeunes, sélectionnées par des jeunes », suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	23
Ayant pris part au vote	23
Abstention	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Pour	23
Contre	0

POINT N° CCSBUR25037 ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Objet : Règlement de soutien aux évènementiels du Saulnois – Années 2022-2026 – Demande de subvention de l'Association « Les amis de l'orgue Silbermann de Saint-Quirin » pour l'organisation de l'édition 2025 du festival Silbermann qui se déroulera du 1^{er} au 29 juin 2025

Considérant la demande de subvention de la part de l'Association « Les amis de l'orgue Silbermann de Saint-Quirin » au titre du programme de soutien aux évènementiels, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2025 du festival Silbermann qui se déroulera du 1^{er} au 29 juin 2025.

Intitulé : Festival Silbermann édition 2025

Organisateur : Association « Les amis de l'orgue Silbermann »

Date et lieu : du 1er au 29 juin 2025 – dont 1 concert à Vic-sur-Seille, le dimanche 8 juin 2025

L'Association « Les amis de l'orgue Silbermann de Saint-Quirin » organise le festival Silbermann, événement musical annuel célébrant l'héritage de Johann Davis Silbermann, célèbre facteur d'orgue. Des concerts de musique baroque sont organisés dans les lieux historiques, mettant en valeur des instruments d'exception. Un rendez-vous incontournable pour les amoureux de musique ancienne et de patrimoine. Cette année, un concert est délocalisé à Vic-sur-Seille afin de mettre en valeur l'orgue baroque de l'église Saint-Marien.

Considérant le plan de financement prévisionnel de cet évènement, comme suit :

Dépenses		
Achat matières et fournitures (pots)	100,00 €	
Locations	500,00 €	
Assurance	200,00 €	
Paiement cachet artiste	10.000,00 €	
Déplacements	2.000,00 €	
Publicité/ Communication	5.000,00 €	
Rémunération personnel + charges sociales	6.500,00 €	
Autres frais bancaires	200,00 €	
TOTAL	24.500,00 €	

Recettes	
Communauté de Communes du Saulnois	895,00 €
Ventes de marchandises	6.605,00 €
Région Grand Est - Soutien au festival	2.500,00 €
Département de la Moselle	3.000,00 €
Commune de Saint-Quirin	2.500,00 €
CC Sarrebourg Moselle Sud	5.000,00 €
Commune de Vic-sur-Seille	1.500,00 €
Cotisation	2.500,00 €
TOTAL	24.500,00€

Dépenses éligibles	17.900,00/5= 3.580,00 €
Subvention possible	895,00 €

Considérant l'avis des membres de la Commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », consultés par courriel ;

Considérant la signature du Contrat d'Engagement Républicain par l'Association « Les amis de l'orgue Silbermann de Saint-Quirin » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- ➤ APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 895,00 € à l'Association « Les amis de l'orgue Silbermann de Saint-Quirin » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2025 du festival Silbermann » suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 895,00 € à l'Association « Les amis de l'orgue Silbermann de Saint-Quirin » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2025 du festival Silbermann » suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	23
Ayant pris part au vote	23
Abstention	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Pour	23
Contre	0

POINT N° CCSBUR25038 ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Objet : Règlement de soutien aux évènementiels du Saulnois – Années 2022-2026 – Demande de subvention de l'Association « Les amis du Château de Viviers » pour l'organisation d'une soirée de découverte des rythmes brésiliens « Batucada »

Considérant la demande de subvention de la part de l'Association « Les amis du Château de Viviers » au titre du programme de soutien aux évènementiels, dans le cadre de l'organisation d'une soirée découverte des rythmes brésiliens « Batucada », en date du 07 juin 2025 :

Intitulé : Soirée découverte des rythmes brésiliens « Batucada »

Organisateur : Association « Les amis du Château de Viviers »

Date et lieu : le 07 juin 2025 à Viviers

L'Association « Les amis du Château de Viviers » souhaite organiser une première soirée dédiée à la découverte des rythmes brésiliens et à la convivialité. Il s'agit de la première soirée officielle de l'association, un événement de lancement visant à lever des fonds pour initier différents projets. Pour l'occasion, l'Association invite un groupe de Batucada en provenance de Munich, composé de trente artistes.

Considérant le plan de financement prévisionnel de cet évènement, comme suit :

Dépenses	
Achats alimentaires	1.147,62 €
Achat éco-cup réutilisables	334,80 €
Communication	500,00 €
TOTAL	1.982,42 €

Recettes		
Communauté de Communes du Saulnois	208,70 €	
Vente de marchandises	1.773,72 €	
TOTAL	1.982,42 €	

Dépenses éligibles	\	834,80 €
Subvention possible	\	208,70 €

Les dépenses éligibles apparaissent en "gris" dans le tableau

Considérant l'avis des membres de la Commission « Tourisme, Culture, Patrimoine et Mémoire », consultés par courriel ;

Considérant la signature du Contrat d'Engagement Républicain par l'Association « Les amis du Château de Viviers » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- ➤ APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 208,70 € à l'Association « Amis du Château de Viviers » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de l'organisation de la soirée découverte des rythmes brésiliens « Batucada », suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- ➤ APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 208,70 € à l'Association « Amis du Château de Viviers » au titre du soutien aux évènementiels du Saulnois Années 2022 2026, dans le cadre de l'organisation de la soirée découverte des rythmes brésiliens « Batucada », suivant le plan de financement présenté ci-dessus ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	23
Ayant pris part au vote	23
Abstention	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Pour	23
Contre	0

Procès-verbal validé le 28 mai 2025.

Le Président Jérôme END Le secrétaire de séance Gaëlle QUENETTE